

La Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande présentée par les Services Techniques 9 rue Jean Meunier 42660 Saint Genest Malifaux ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de la réalisation de travaux de réseau d'eau pour l'alimentation des bâtiments de Riocreux situé chemin de Riocreux 42660 Saint Genest Malifaux.

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le Chemin de Riocreux sera barré, du lundi 15 juin 2026 au mardi 30 juin 2026 en raison de travaux de réseau d'eau pour l'alimentation des bâtiments de Riocreux situé chemin de Riocreux 42660 Saint Genest Malifaux.

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par les Services Techniques.

Article 4 : Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 11 Juin 2026

La Maire
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr